

commission du codex alimentarius

F



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/QFF 08/01/1
janvier 2008

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL DU CODEX SUR
LA TRANSFORMATION ET LA MANIPULATION DES ALIMENTS SURGELÉS

Première session
Bangkok (Thaïlande), 25 - 29 février 2008

La session se tiendra au *Amari Watergate Hotel, 847 Petchburi Road, Bangkok 10400, Thailand*,
du lundi 25 février à 9 heures au vendredi 29 février 2008

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
1.	Adoption de l'ordre du jour provisoire	CX/QFF 08/01/1
2.	Questions soumises au Groupe spécial par la Commission du Codex Alimentarius et/ou ses organes subsidiaires	CX/QFF 08/01/2
3.	Examen d'avant-projets de normes Codex et textes apparentés à l'étape 4	
	Avant-projet de Code d'usages international recommandé pour la transformation et la manipulation des aliments surgelés	CL 2007/35-QFF
	- Observations à l'étape 3	CX/QFF 08/01/3
4.	Autres questions	
5.	Adoption du rapport	

Les documents de travail figureront sur le site web: www.codexalimentarius.org

Les formulaires d'inscription, d'autres informations logistiques et les documents de travail figureront aussi sur le lien direct du serveur ftp du Codex: <ftp://ftp.fao.org/codex/Meetings/TFPHQFF/tfphqff1>

Les délégués sont invités à apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués, le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles sur les lieux de la réunion étant limité.

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 Adoption de l'ordre du jour provisoire (CX/QFF 08/01/1)

Conformément à l'Article VII du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire sera l'adoption de l'ordre du jour. Le Groupe spécial sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de sa session.

Point 2 Questions soumises au Groupe spécial par la Commission du Codex Alimentarius et/ou ses organes subsidiaires (CX/QFF 08/01/2)

Les questions pertinentes et/ou soumises au Groupe spécial par la Commission et d'autres comités et groupes spéciaux figurent dans le document de travail.

EXAMEN D'AVANT-PROJETS DE NORMES CODEX ET TEXTES APPARENTES A L'ETAPE 4

Point 3 Avant-projet de Code d'usages international recommandé pour la transformation et la manipulation des aliments surgelés (CL 2007/35-QFF)

Les principaux sujets à traiter concernent: la suppression du concept d'analyse des points de contrôle des défauts (DAP) et son remplacement par une référence aux dispositions essentielles en matière de qualité; le fait de déterminer si les dispositions de sécurité et de qualité sont correctement abordées, en gardant à l'esprit que les dispositions de sécurité sont un complément aux dispositions figurant dans le *Code d'usages international recommandé – Principes généraux d'hygiène alimentaire* (PGHA); la nécessité de retenir l'annexe et, s'il est retenu, déterminer si le contenu doit subsister en tant qu'annexe ou être incorporé dans le Code dans sa totalité ou en partie, en sachant que le Code est un Code d'usages, pas un Code d'usages en matière d'hygiène, en général les Codes d'usages ne suivant pas le format des PGHA; toute autre question en suspens, qu'elle soit de nature générale, spécifique, technique ou organisationnelle.

Le document a été distribué pour observations à l'étape 3 sous la cote CL 2007/35-QFF. Les observations soumises figurent dans le document de travail CX/QFF 08/01/3.

Point 4 Autres questions

Conformément à l'Article VII.5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius (Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius) « ... tout membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de points supplémentaires présentant un caractère d'urgence ».

Point 5 Adoption du rapport

Le Groupe spécial adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet de rapport établi par le Secrétariat du Codex.

CALENDRIER PROVISOIRE POUR LES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Date	Points de l'ordre du jour
Lundi 25 février	1-3,
Mardi 26 février	3 (suite)
Mercredi 27 février	3 (suite) - 4
Jeudi 28 février (matin)	(si nécessaire)
Vendredi 29 février	5 (Adoption du rapport)